

LA LUTTE SOCIALE

ORGANE SOCIALISTE

Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS
Alpes-Maritimes et départements limitrophes :
1 an, 5 fr. ; 6 mois, 3 fr. ; 3 mois, 1 fr. 50
Autres départements et étranger, port en sus
Les abonnements se payent d'avance

Rédacteur en Chef : **CHARLES BOVET**
TROISIEME ANNEE — NUMERO 116
Rédaction et Administration : 3, Rue Benchenatti -- NICE

ANNONCES
La ligne 0 fr. 30
Tarif spécial
pour les grandes insertions

IMBÉCILES, TRAITRES, FAUSSAIRES ET ASSASSINS

Telle est la composition lamentable de l'Etat-Major qui défile en ce moment devant le Conseil de guerre de Rennes.

Telle est la composition plus lamentable encore du hideux parti jésuitico-orléano-nationaliste !

Quelque exagéré que paraisse le mépris que nous inspireront l'innocuité des faits avérés dans la personne d'Esthérazy, la glorification du crime dans la personne de feu le colonel Henry et la tentative d'assassinat contre Me Labori, il n'est pas assez grand pour les tristes sires qui ont déposé à la Cour de cassation, qui déposent actuellement à Rennes.

L'attitude qu'ils gardent depuis deux ans et la scélératesse de leur argumentation les rendent odieux au monde entier.

Depuis deux ans, en effet, de brillants officiers qui nous avaient promis la restitution des provinces perdues et la réparation des injures subies grâce aux innombrables trahisons de leurs aînés, agissent solennellement le spectre de la guerre devant les cours de justice et nous menacent bravement de nous laisser sans défense si la guerre éclate !

« Vous chercherez d'autres généraux ! » a dit l'an dernier l'insolent Boisdeffre aux jurés de la Seine.

Nos compatriotes les Français ont été assez poltrons, assez empanachés, pour ne pas envoyer ce misérable à Biribi.

Et l'ancien ministre « au flair » subtil « d'artilleur », Mercier, peut impunément continuer cette lugubre comédie. Il peut encore impunément, à l'heure qu'il est, apporter les témoignages les plus faux, les mieux contestés ; il peut impunément affirmer que le Boisdeffre était au ministère de la guerre prêt à livrer au télégraphe l'ordre de mobilisation, alors que le Boisdeffre était au diable au lieu d'être à Paris ; il peut impunément affirmer qu'il confierait certainement avec Casimir Périer alors que celui-ci n'apportait plus formel devant lui ; il peut impunément vouloir avec tous ses complices qu'après trente ans de préparation, la France n'est pas prête à se défendre contre ses ennemis !

Ce que deviennent la bravoure, le travail et la science militaire de nos officiers, les hypothèses du sabre et les porteurs de goupillons demeurent sensés à l'ignorance ; il n'en subsiste plus rien.

Mais ce qui rend notre Etat-Major désespérément misérable et méprisable, c'est l'épouvantable solidarité qu'il revendique dans le crime et l'abominable inconscience de ses dispositions :

« Je crois Dreyfus coupable parce que X, qui n'en sait rien absolument, a dit qu'il le croyait coupable ».

Tous les preuves matérielles que l'Etat-Major a produites ont été reconnues pour des faux parfaitement authentiques.

Quant aux preuves morales elles sont aussi valables que les fautes.

« L'accusé voulait tout connaître », dit un général.

« C'était un officier médiocre, peu assidu, qui négligeait de se renseigner sur les choses essentielles », ajoutent une série d'officiers supérieurs.

« Dreyfus a été vu dans les bureaux en dehors des heures de service », dit celui-ci.

« Il n'attendait même pas l'heure du départ ; il venait partout les autres et s'en allait avant », riposte celui-là.

Les témoins militaires du drame judiciaire qui dure depuis cinq ans ont pu lire à leur aise toutes les dépositions de la Cour de cassation et ont pu au préalable se concerter avant de déposer.

Leurs dépositions auraient-elles pu être plus négatives et plus contradictoires s'ils ne s'étaient pas concertés à l'avance, si chaque témoin n'avait pas eu chez lui les dépositions des autres !

Une circonstance atténuante plaide en faveur de la sottise des anti-dreyfusards : ils ont pu espérer que leurs dépositions deviendraient inutiles, que le révéler assassin aurait raison du terrible avocat de la vérité qui est Me Labori et qu'à la faveur du découragement général causé par cette disparition subite, dérobée et ses compagnons auraient eu vite fait d'étrangler la Gueuse et d'arrêter le procès de Rennes.

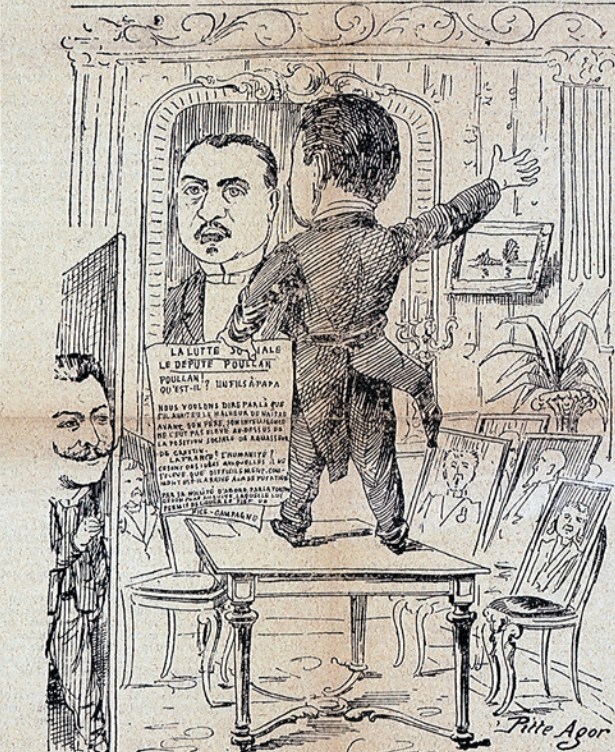
Mais ils ont compté sans les républicains qui surveillent consciencieusement de près l'ex-fusilleur des communards Galliflet, lesquels, à l'instigation de Dupuy et de Méline, ont veillé sur la République.

Ils ont compté sans le peuple de Paris qui, une fois de plus, a reconquis la rue et fait rentrer les bandits antisémites dans leurs scieries.

Un seul article du programme des conjurés a pu être exécuté grâce à l'absence complète des policiers : l'attentat sur Labori.

Cet attentat lui-même a été raté en partie, malgré les infernales dispositions prises par les conjurés.

Le Député POUILLAN



Il ne reste donc des menées ténébreuses de l'Etat-Major, de la scierie et de la réaction que cette démonstration brutale des faits que l'armée est un danger permanent pour une République et que, loin de veiller à sa défense, sa sécurité, elle ne grette jamais qu'une occasion de l'étrangler.

Grâce à la vigilance de Waldeck-Rousseau et de ses collègues, le péril a été une fois de plus conjuré. Mais que les républicains de toute nuance ne le perdent pas de vue, car il existe toujours ; les menées obscures peuvent être momentanément suspendues ; elles ne cesseront qu'avec la suppression pure et simple des armées permanentes.

Tous les Etats, tous les Empires qui ont laissé prendre au militarisme un développement disproportionné, ont péri en moins de temps qu'il n'en avait fallu aux législateurs et aux conquérants pour les édifier.

La République Française a été assez puissante pour résister à deux crises militaristes successives. Quelle ne s'endorme pas sur ses lauriers. Quelle veille, et surtout qu'elle transforme au plus tôt son système de défense nationale.

Il ne suffit pas en effet d'avoir établi à la fin du monde entier les vices et les instincts criminels de l'armée française, de toute armée d'importe quel pays, il faut encore déduire et appliquer les leçons pratiques de l'histoire.

D'ailleurs, le drame sanglant qui vient de se dérouler en Afrique vient éclairer d'une sinistre lueur l'état mental du militaire professionnel.

« Done, au cri séduisant de « Vive l'armée » qui sert de ralliement à tous les vampires de scierie, que les républicains et socialistes du monde soient unanimes à répondre :

A bas l'armée !

Charles BOVET.

Les adhérents ont voté dans leurs dernières réunions les statuts et nommé le conseil d'administration ainsi que les membres du bureau.

Le citoyen Moulinet a été désigné comme secrétaire et le citoyen Roullier comme trésorier.

La demande d'autorisation va être adressée ces jours-ci à la préfecture.

Les adhérents tiendront leurs prochaines réunions pour l'organisation définitive au local ci-dessus désigné, à partir du 1er septembre prochain.

NOS ÉCHOS

Le député de Nice-Campagne, l'honorable M. Félix Poullan, en prévision d'une convocation intempestive des Chambres prépare un grand discours contre la liberté de la presse.

Nos lecteurs trouveront sans doute que la préoccupation de M. Poullan est un peu à côté de l'actualité et manque par conséquent d'ad-propos. Mais ils ne s'en rendront pas outre mesure, quand nous leur aurons appris que l'honorable député de Nice-Campagne n'a pas reçu comme don de la nature l'esprit d'à propos.

Poullan prépare donc son grand discours devant une glace. La table sur laquelle on le voit debout représenté naturellement la tribune du Palais Bourbon à laquelle il n'est pas encore monté. Les tableaux posés sur les chaises simulent le public. Le journal qu'il tient en main est une pièce à conviction, un argument frappant.

Des promeneurs passant dans la rue entendent ses éclats de voix et discernent ses paroles : « Je viens sonner le gouvernement de protéger l'Etat-Major de l'armée, de la religion, et de la politique, ainsi que le député Poullan, contre l'avalanche de vérités sous laquelle on veut les enterrer ! »

Les promeneurs croient à une grande réunion publique et se précipitent dans les appartements de l'honorable M. Poullan qui, interloqué, perdra le fil de ses idées et ne donnera aucune suite à son projet.

Le nommé Achiardi, de son métier avocat et de sa qualité temporaire adjoint au maire d'une grande ville de France, a reçu sans fact la société musicale La Chorale Nicoise à son retour du concours de Saint-Etienne, avec deux 2mes prix.

« Nous avons eu dire, a-t-il dit, que vous n'avez obtenu qu'un deuxième prix ; nous sommes obligés de tenir compte de cet insuccès, etc »

Tel est le langage insolent de l'adjoint au maire de Nice.

Nous demanderons seulement à M. Achiardi pourquoi il n'est pas au dessus de Labori.

Et nous réserverons toute notre admiration aux vaillants travailleurs de la Chorale Nicoise.

La poste nous menace.

Pour échapper au terrible dieu, s'il arrivait jamais jusqu'à nous, le célèbre Ponceau mena joyeusement et écrivit ses contes immortels.

Il n'est pas à la portée de tous nos contemporains d'écrire des contes immortels, mais il est à leur portée de résister à la panique et de rire au lieu de gémir.

Le rire déraille les grincheux, démôle les adversaires et chasse les microbes.

Ceux qui méfisent toute confiance à ce préservatif n'auront qu'à convenir avec nous que toutes les habitations insalubres doivent être rasées et remplacées par des gracieuses villas ; qu'ils suivent en outre notre exemple et apportent aux apôtres de la rénovation sociale leur concours matériel et moral.

L'abbatoir M. Honoré Sauvan, provisoirement maire de Nice, a gardé trois mois un employé avec solde sans autre travail que celui mis à la pièce.

Aujourd'hui le dit employé travaille mais il est toujours logé à l'abbatoir, alors que le titulaire du logement est contraint de coucher en ville et de se lever à plusieurs heures pour commencer son service.

Nous ne pouvons que louer la reconnaissance qu'a Sauvan pour quelques-uns de ses amis.

Mais encore une fois, qu'il paie les services personnels sur sa cassette et non sur la caisse des contribuables.

Nous signalons à M. le Directeur des postes, l'insuffisance absolue du personnel — au point de vue du nombre — du bureau de poste de l'Arène de la Gare.

A certaines heures, il faut attendre vingt minutes pour se faire délivrer un timbre.

Le bureau lui-même est de dimensions trop exigües pour le quartier qu'il dessert et y sont adjoints. De plus, les personnes qui y ont affaire sont quelquefois obligées d'attendre sur le trottoir qu'il y ait de la place.

Bien entendu, il n'y a ni chaises ni table et l'on est obligé de rediger بدون lettres et télégrammes.

Enfin, pour renseigner le public et afin qu'il puisse savoir si son courrier va bientôt partir ou s'il attendra plusieurs heures encore, il n'y a ni horaire et... une pendule. Mais cela est bien inutile car la pendule marque toujours la même heure.

Depuis très longtemps les passants se plaignent de recevoir sur la tête des ordures diverses, en passant devant la maison Torlo, rue Cassini et que Lunel, tantôt on arrose les fleurs qui ornent les balcons de cet immeuble et sans s'inquiéter des gens qui sont dessous. D'autres fois on secoue les tapis et couvertures et à chaque instant des immondices sont lancées.

Il paraît que plusieurs contraventions ont été faites contre certains habitants, mais on ne les poursuit pas, car il ne paie pas les amendes, et les contraventions sont, pour lui, chaque fois levées.

Le haut de la rue Lamartine, à l'intersection des rues Pertinax et de Paris continue à être le lieu de rendez-vous des débauchés d'amour à bon marché, de sorte qu'il est impossible de passer par là à la tombée de la nuit, sans être sollicité et escorté si l'on est un homme, et sans subir une proximité désagréable et être exposé à entendre des marchandages honteux et des propos peu chastes si l'on est femme.

Pendant l'attente que l'on social de l'avenir, on égarant le sort de chacun et en mettant chaque créature à même de subvenir aux besoins de l'existence, ait fait disparaître la plaie de la prostitution et évité que des malheureux soient obligés de travailler de leur chair pour manger, ne pourrait-on prendre des mesures pour que le trafic auquel elles se livrent ne s'étale pas en plein centre, comme une invitation à la débauche ?

Foire Saint-Michel. — Le mouvement et l'animation populaires sont, en ce moment, sur la rive gauche du Paillon. La foire est ouverte et les baraquas de toutes sortes sont encombrés d'objets les plus variés.

On nous paraît, cette année, avoir sacrifié l'agréable à l'utile.

Nous avons cependant visité un petit établissement scientifique, dans lequel nous avons passé un agréable moment. C'est le théâtre américain. Le spectacle est des plus intéressants. Le directeur a l'intention d'ajouter aux attractions un phonographe montre, qui fonctionnera dans la soirée ; très bonne idée, et nous lui prédisons le succès, surtout s'il enregistre des nouveautés.

En terminant, manifestons notre surprise de voir un établissement donnant un spectacle scientifique relégué si loin, vers le pont Bara. C'est une anomalie.

Une grève générale vient d'éclater à Nice, celle du Conseil général. Convoqué à la préfecture pour le 21 courant, aucun conseiller ne s'est présenté.

Les revendications des grévistes sont les suivantes : transport de la session d'août au mois d'octobre ; non interruption de leur salaire.

Les grévistes sont très calmes.

Le Préfet a procédé à une nouvelle convocation. Mais le Conseil général méditamment demeurera vaïne, il n'en fera rien au gouvernement.

Nous constatons avec plaisir que la troupe n'a pas tiré sur les grévistes. Nous félicitons le Préfet des Alpes-Maritimes pour la douceur de ses mœurs gouvernementales.

Mais nous soutenons hardiment la revendication des grévistes qui nous apparaissent comme très légitimes.

Un Cercle d'Etudes Sociales à Nice

Le Cercle d'Etudes Sociales dont nous avons annoncé la fondation est constitué. Il comprend 44 membres. Il aura son siège rue de la Terrassa, n° 2.